



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 décembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH.

N° 2025-172 : RÉGIE DE RECETTES MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE ROMAIN ROLLAND : ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS DE LA BOUTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

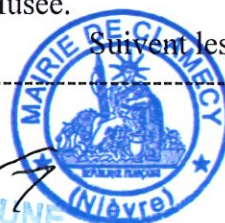
Vu la délibération de création de la régie de recettes au Musée d'art et d'histoire Romain Rolland,

Considérant la nécessité de modifier et d'ajouter de nouveaux tarifs pour la boutique,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'intégrer la boutique du musée les nouveaux mugs avec l'affiche de Loupot (Voisin, Valentine, Twining) : 7 €
- DECIDE de modifier le tarif du Livre Pouyaud : 5 €
- DECIDE de créer à compter du 1^{er} janvier 2026 un tarif unique pour les cartes postales à 1,50 € l'unité.
- ACCEPTE d'intégrer ces tarifs à la régie de recettes du Musée.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire